PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAYRAN DU 5 SEPTEMBRE 2022

Présents: Mmes DALPAYRAT- FERRAND B. -FERRAND M - SIRMAIN Sandrine - TEYSSEDRE.

Mrs DUPRE - GOTTARDO – MAZARS- MIQUEL - MOULY- POUGENQ -SIRMAIN Samuel.

Absents et excusés : Mme Nadège CASTANIER a donné procuration à Yves MAZARS, Mm Emeline DELMAS a donné procuration à Marion DALPAYRAT et Mr Kévin FRAYSSE a donné procuration à Myriam FERRAND.

Le quorum est atteint avec 12 élus présents.

Mr Anthony GOTTARDO a été nommé secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 18 juillet 2022 est adopté par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

♣ <u>Décision modificative n°2- Budget principal 2022</u>

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de réapprovisionner certains comptes avec les montants non utilisés d'autres comptes afin de couvrir les dépenses imprévues au moment du vote du budget.

Décision:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions) approuve ces dépenses et décide d'affecter les montants nécessaires aux comptes budgétaires appropriés par la Décision Modificative n°2 suivante sur le budget communal :

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES
D 2041512	Subventions versées au GFP de rattachement	- 5 810,00
D 21318	Autres bâtiments publics	+ 1 380,00
D 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 1 726,00
D 21538-52	Autres réseaux	- 264.41
D 2315-30	Immobilisations en cours	+ 766,00
D 2315-31	Immobilisations en cours	+ 2 202,41

Choix de la maitrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation du Multiple Rural et création d'une micro crèche

Trois cabinets d'architectures ont été consultés. GRES Fanny, architecte DPLG à Villefranche-de-Rouergue, aucune proposition n'a été reçue, BOS Christophe, architecte DPL à Decazeville, aucune proposition n'a été reçue et SICA Habitat Rural, l'architecte DPLG de la structure, à Rodez, proposition reçue le 24/08/2022 à 9.35 % du montant HT des travaux (estimés à 375 000 € H.T.), soit 35 062.50 € H.T.

N'ayant obtenu qu'une réponse pour cette consultation Monsieur le maire propose de choisir l'offre de SICA HABITAT RURAL pour la maitrise d'œuvre de ce projet d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- CHOISIT l'offre de SICA HABITAT RURAL pour la maitrise d'œuvre de ce projet d'investissement.
- DONNE son accord pour la réalisation du projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de ce programme de travaux.
- DIT que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2023,

♣ Projet de réhabilitation du multiple rural avec création d'une micro crèche – plan de financement et calendrier des travaux

Monsieur le maire expose :

Lors de la séance du 30 août 2022 les élus du bureau de la Communauté de Commune du Pays Rignacois ont émis un avis favorable au portage par la Commune du projet de micro-crèche (délibération n°2022-62 du 30 août 2022 annexée).

Afin que le projet de réhabilitation de l'ancien multiple rural avec la création d'une micro crèche puisse prendre forme il convient de prévoir le plan de financement et de demander les subventions auprès des organismes, collectivités partenaires du projet.

L'estimation du projet, études et travaux inclus, s'élève à 404 567,13 € H.T. (485 480,56 € T.T.C.).

Le tableau récapitulatif des financements sollicités est le suivant :

Organismes financeurs	Montants H.T.
CAF 33%	135 000 €
Conseil départemental de l'Aveyron 30%	121 370 €
ETAT 17%	67 284 €
Autofinancement commune 20%	80 914 €
TOTAL	404 568 €

Ce projet se fera sur l'année 2023 pour une livraison si possible à la rentrée de septembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- DONNE son accord pour la réalisation du projet,
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus ainsi que le calendrier prévisionnel des travaux.
- SOLLICITE les subventions correspondantes auprès des divers partenaires financiers,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de ce programme de travaux,

QUESTIONS DIVERSES

- **EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC** : le SIEDA nous a présenté un bilan du parc de luminaires existants sur la commune.

Sur 124 points lumineux, 24 sont équipés de LED dernière génération (en traversée des Farguettes), c'est un équipement qui permet de diminuer l'intensité de l'éclairage au fur et à mesure que la nuit avance. Ces luminaires permettent une réelle économie en consommation comme en puissance requise, et donc des abonnements moins couteux également.

1^{er} scénario avec une extinction de 6 heures par nuits de l'E.P.

Coût estimé de l'opération : inférieur à 3 000 € car la commune est déjà équipée d'horloges, il reste à chiffrer la solution pour conserver la traverse des Farguettes allumée.

Conclusion: Ce scénario permet de réaliser des économies d'énergies rapides et à faible coût. Baisse de 53% de la consommation (soit 25 000kWh environ) et économie financière de 4 500 €/ans (soit 43%), car l'abonnement reste le même.

2nd scénario, avec un abaissement de l'intensité de 70% après rééquipement en LED des points lumineux.

Dans ce scénario l'objectif est de rénover l'ensemble des luminaires existant afin de les remplacer par des luminaires LED permettant de diminuer la puissance installée (part fixe abonnement) ainsi que la consommation tout en conservant un éclairage la nuit.

On jouera aussi sur le coût d'entretien qui sera plus faible (9 €/ans en moins par point lumineux)

Coût estimé de l'opération : 90 000 € pour le remplacement des 100 Luminaires restant en source conventionnelle sur lesquels le SIEDA peut apporter une subvention de 35 000 € (suivant les règles syndicales de ce jour, ces règles pouvant évoluer dans le temps.)

<u>Conclusion</u>: des économies d'énergies plus importantes 61% (soit 30 000 kWh par ans) et financières 58% soit 6 123 €/ans. En revanche le coût d'investissement est beaucoup plus élevé.

Cette solution permettra aussi de réaliser des économies sur la maintenance, et d'avoir une ambiance lumineuse plus qualitative dans le village ainsi que plus soucieuse de l'environnement et de la biodiversité. Enfin ce scénario permet de conserver un éclairage durant toute la nuit.

*3*ème scénario, rééquipement en LED des points lumineux et extinction de 6 h par nuits Dans ce scénario on rénove le parc et on applique l'extinction, le coût identique au scénario 2.

<u>Conclusion</u>: Ce scénario couple l'extinction et la rénovation en LED, et génère encore un peu plus d'économie que le scénario 2 (73% de consommation) soit une économie financière annuelle de 7 100 €.

Ces économies sont calculées sur la base du coût de l'énergie connue actuellement.

Considérant que le parc est vieillissant, qu'il faudra éventuellement le rénover, les élus décident, dans un premier temps, de planifier une extinction de 6 heures par nuits (une fois réalisé l'investissement préalable nécessaire, probablement à la fin de l'automne) puis de rénover le parc dans les meilleurs délais.

- Une offre de parcours accessibles aux VTT, intéressante pour le tourisme comme pour la pratique des locaux est en cours d'étude au sein du territoire intercommunal. Ces parcours utiliseraient les chemins existants.
- Monsieur le maire fait état du programme voirie établie par la CCPR pour cette année. Le budget total qui est alloué à Mayran s'élève à un montant de 16 103 € (la route des Rivaldies, le lotissement des Farguettes, le lotissement les Agades, le parking de l'école et des préparations sont inclus).
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :
 - Rappel de la réunion du 13 septembre de 9h à 14h à Rignac à destination des élus et personnels administratifs.
 - La Chambre d'Agriculture organise une réunion à destination des agriculteurs concernés par le diagnostic agricole préalable, le mercredi 21/09 à la salle polyvalente.
- La commune de Belcastel procède à l'adressage du territoire, et dans le secteur de Pioux et Bellevue, une route est partagée par les 2 communes. La voie qui mène à Bellevue tout d'abord puis à Pioux. Les élus décident de proposer « route de Pioux » étant donné qu'il s'agit de l'ultime lieu-dit desservi par cette route.
- Pour information, lors de la dernière location de la petite salle des fêtes, il y a eu des abus. La musique forte bien au-delà des 1 à 2 heures du matin, les fenêtres grandes ouvertes... Il va falloir faire du rappel à l'ordre lors des prochaines locations, car il semble que le règlement qui est maintenant systématiquement distribué à la signature de la convention ne soit pas pris au sérieux, et peut être même pas lu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance close à 22h30.